

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du participant :

Adresse:

À cette adresse, êtes-vous :

locataire propriétaire d'une résidence principale propriétaire d'une résidence secondaire

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

2. RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS D'UTILISATION

- (1) composteur par adresse;
- Le demandeur s'engage à prendre connaissance de la documentation sur le compostage domestique afin de bénéficier de l'octroi du composteur;
- Le composteur doit être implanté à l'adresse indiquée sur la présente demande;
- Le demandeur s'engage à planter son composteur domestique dans la cour latérale ou la cour arrière du bâtiment;
- Lorsque le terrain est situé en rive, le demandeur s'engage à planter le composteur domestique à l'extérieur de la bande de protection riveraine (15 mètres) afin d'éviter tout écoulement potentiel de lixiviats dans le plan d'eau;
- Le demandeur est responsable de l'utilisation, de l'entretien et de l'état de son composteur domestique;
- Le programme est valide jusqu'à nouvel ordre de la Municipalité et/ou jusqu'à épuisement des fonds destinés à sa mise-en-œuvre.

3. Signature

Signature :

Date :

NOTE :

- La distribution des composteurs se fait à l'hôtel de ville **durant les heures normales d'ouverture**;
- Veuillez prévoir un véhicule assez grand (camionnette ou voiture à hayon). Le composteur fait 31 pouces de largeur, 31 pouces de longueur et 33 pouces de hauteur.

VOUS POUVEZ TRANSMETTRE LE PRÉSENT FORMULAIRE

PAR LA POSTE OU EN PERSONNE :

PAR TÉLÉCOPIEUR :

PAR COURRIEL :

Municipalité de Saint-Damien
6850, chemin Montauban
Saint-Damien (Québec) J0K 1E0

450 835-5538

environnement@st-damien.com

À COMPLÉTER PAR LA MUNICIPALITÉ

Date de réception:

Matériel remis par :